

**Déclaration annuelle des salaires**  
**Une seule date à retenir : le 31 janvier**

Du nouveau pour la déclaration annuelle des salaires : la date limite de transmission des déclarations de salaires dématérialisées adressées aux caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco change dès la prochaine campagne déclarative. Les entreprises ou les tiers déclarants auront jusqu'au **31 janvier 2011 pour effectuer leur déclaration de salaires 2010** auprès de leurs caisses de retraite complémentaire. Des pénalités de retard peuvent être appliquées si cette échéance n'est pas respectée.

Depuis 2001, l'envoi des déclarations sous format dématérialisé était accepté jusqu'à la date du 28 février de l'année suivante. Une solution mise en œuvre afin de promouvoir la dématérialisation mais qui n'a aujourd'hui plus de raison d'être compte tenu de la banalisation d'internet et d'un taux de dématérialisation désormais largement majoritaire sur le processus de déclaration des salaires.

**Une seule date**

**Une seule date est à retenir pour les déclarations annuelles de salaire auprès de l'ensemble des organismes de protection sociale.** En outre, les éléments de salaire étant obtenus plus rapidement, l'information retraite sera complétée plus vite : le calcul et la mise à disposition des relevés de points de retraite, sur les sites Internet des caisses, s'en trouveront de fait accélérés.

En savoir plus sur [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)<sup>1</sup>

**L'Agirc et l'Arrco, partenaires de net-entreprises.fr, le site des déclarations sociales**

Créé en 2000, net-entreprises.fr est un service proposé aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés...) par l'ensemble des organismes de protection sociale pour effectuer et régler, par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, leurs déclarations sociales.

*« La DADS-U a été conçue pour pouvoir rassembler toutes les données à déclarer dans un seul fichier adressé à un interlocuteur unique, chargé du contrôle et de la diffusion des données aux organismes concernés. » net-entreprises.fr*

→ En 2009, **1,1 million de DADS-U** ont été transmises aux caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco via net-entreprises.fr, contre 960 000 en 2008.

→ En mars 2010, **1,7 million d'entreprises** étaient inscrites sur net-entreprises.fr.

En savoir plus [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

**CONTACTS PRESSE : DCPRESSE@agirc-arrco.fr**

<sup>1</sup> Rubrique Documentation et multimédia, circulaires Agirc et Arrco, circulaire n° 2009-21-DRE.